



Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

COMPTE RENDU

RÉUNION SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLÉE DE L'OGNON

SEANCE DU 16 MARS 2013

L'an deux mil treize, le 16 mars à 9h00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 06/03/2013

Affichage le : 06/03/2013

Présents : Bernard Dumont-Serge Lambert-Jean-Paul Siroutot-Claude Ruffy-Roland Domartin-Gérard Jacquot-Jean-Jacques Bonnotte-Jacques Delavelle-Guy Didier-Georges Denizot-Michel Clausse-Renauld Colson-Alain Blondeau-Jean-Jacques Noël-Sylvette Poigeaut-Jean-Pierre Bordy-Guillaume Pinon-Alain Delaboissière-Jean-Luc Valeur-Bernard Graveret-Patrick Oudot-Marcel Grand-Hubert Pelcy-Pascal Chatelain-Michel Gaudry-Serge Mandret-Jean-Louis Raguin-Patrick Meutelet-Pierre Beuraud-Michel Mouillet-Sébastien Drezet-Frédéric Roy de Lachaise-Élisabeth Walter-Dominique Leclercq-Christian Montel-Damien Tisserand-Jean-Pierre Drouhin-Pascal Ducret-Benoît Alliot-Colette Beaupretre-Denis Dubillard-Jacqueline Coppo-Michel Tournier-Gilles Laviez-Yves Krattinger-Maurice Fassenet-Jean-Claude Gay-Philippe Beluche-Annick Jacquemet-Dominique Troncin-

Absents excusés : Thierry Lairon-Fabrice André-Catherine Botteron-Vincent Palmero-Bernard Brulet-

Procurations : Jean Rabbe donne pouvoir à Gérard Jacquot-Bernard Fedy donne pouvoir à Jean-Jacques Noël-Pascal Lafaille donne pouvoir à Jean-Pierre Bordy-Michel Maurice donne pouvoir à Jean-Jacques Bonnotte-Jean-paul Chuzeville donne pouvoir à Jean-Pierre Drouhin-Pierre Juillard donne pouvoir à Colette Beaupretre-Didier Cabestant donne pouvoir à Élisabeth Walter-Gérard Bontour donne pouvoir à Maurice Fassenet-Danièle Nevers donne pouvoir à Dominique Troncin-Gérard Galliot donne pouvoir à Philippe Beluche-

Absents : Bernard Dewilde-Pierre Brachotte-Lionel Vuillier-Didier Moreau-Daniel Gilbert-Guy Party-Sylvain Picard-Jean-Claude Corget-Françoise Janneault-Dominique Catherod-Dominique Faivre-Patrick Roy de Lachaise-Dominique Mahon-Michaël Rietmann-Jean-Paul Larue-Agnès Scalabrino-Philippe Grandguillaume-Daniel Gautherot-Jean-Paul Delfour-Daniel Priolet-Hervé Heuraux-Jean-Paul Faivre-Bernard Clerc-Edwige Eme-

Suppléants : Denis Menneguïn-Alejandro Sanchez-Nadine Besson-André Mathez-

Nombre de voix en exercice : 88

Nombre de voix présente : 50

Nombre de voix représentées : 60

ORDRE DU JOUR :

- ↪ Désignation et approbation du procès verbal
- ↪ Compte administratif 2012 MVO et BVO et compte de gestion
- ↪ Affectation de résultat
- ↪ Budget Primitif 2013
- ↪ Participation de fonctionnement
- ↪ Création d'un Budget Annexe Microcentrale
- ↪ Chantiers départementaux
- ↪ Dératisation
- ↪ Poste adjoint technique
- ↪ Programme travaux 2013
- ↪ Questions diverses

OBJET : Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Comité Syndical

Rapporteur, Monsieur Jean-Pierre BORDY, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Jean-Pierre BORDY :

- ouvre la séance du Comité Syndical,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- procède à la vérification du quorum.

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- nomme Frédéric ROY de LACHAISE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 19 janvier 2013.

Les comptes-rendus et les procès verbaux des séances de Comité Syndical peuvent être consultés au SMAMBVO, et sont également transmis sous forme papier aux membres du Comité Syndical.

Rapport adopté :

Objet de la délibération : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – COMPTE DE GESTION 2012 – AFFECTATION DE RÉSULTAT DE LA MOYENNE VALLÉE DE L'OGNON

Le Président donne la parole à l'adjoint administratif afin qu'elle présente le Compte Administratif 2012 aux membres du Conseil Syndical.

Le Président s'étant retiré des débats, Monsieur Bernard DUMONT, Vice-président fait voter le Conseil Syndical qui adopte le Compte Administratif 2012, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	259 006.91	72 280.11
Recettes	279 553.36	85 992.07
Excédent	20 546.45	Excédent 13 711.96

	Mandats émis	Titres émis	Résultat/solde d'exécution N-1	Résultat solde	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement	259 006.91	279 553.36	34 502.06	55 048.51			55 048.51
Investissement	72 280.11	85 992.07	-31 846.05	- 18 134.09			- 18 134.09
TOTAL	331 287.02	365 545.43	2 655.01	36 913.42			36 913.42

Se prononçant sur l'affectation du résultat, le Comité Syndical constate :

1) un excédent de fonctionnement de 20 546.45
Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté : 34 502.06
Soit un excédent global de fonctionnement de 55 048.51 €

2) un excédent d'investissement de 13 711.96
Auquel il convient d'ajouter le déficit antérieur reporté - 31 846.05
Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement recettes 0
Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement dépenses 0
Soit un déficit global d'investissement de - 18 134.09 €

Le Comité Syndical décide de l'affectation du résultat comme suit :

- au compte 001 (dépenses d'investissement) pour la somme de 18 134.09 €
- au compte 002 (recette de fonctionnement) pour la somme de 55 048.51 €

- Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 1

Objet de la délibération : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - COMPTE DE GESTION 2012 - AFFECTATION DE RÉSULTAT DE LA BASSE VALLÉE DE L'OGNON

Le Président donne la parole à l'adjoint administratif afin qu'elle présente le Compte Administratif 2012 aux membres du Conseil Syndical.

Le Président s'étant retiré des débats, Monsieur Bernard DUMONT, Vice-président fait voter le Conseil Syndical qui adopte le Compte Administratif 2012, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	115 450.77	42 948.93
Recettes	145 763.51	18 450.40
Excédent	30 312.74 €	Déficit 24 498.53 €

Se prononçant sur l'affectation des résultats du compte administratif, qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion du percepteur, le Conseil Syndical constate :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat/solde d'exécution N-1	Résultat solde	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement	115 450.77	145 763.51	45 915.75	76 228.49			76 228.49
Investissement	42 948.93	18 450.40	43 207.92	18 709.39			18 709.39
TOTAL	158 399.70	164 213.91	89 123.67	94 937.88			94 937.88

Se prononçant sur l'affectation du résultat, le Comité Syndical constate :

1) un excédent de fonctionnement de 30 312.74
Auquel il convient d'ajouter un excédent antérieur reporté : 45 915.75
Soit un excédent global de fonctionnement de 76 228.49 €

2) un déficit d'investissement de - 24 498.53
Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté 43 207.92
Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement recettes 0
Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement dépenses 0
Soit un excédent global d'investissement de 18 709.39 €

Le Comité Syndical décide de l'affectation du résultat comme suit :

- au compte 001 (recette d'investissement) pour la somme de 18 709.39 €
- au compte 002 (recette de fonctionnement) pour la somme de 76 228.49 €

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 1

Objet de la délibération : AFFECTATION DE RÉSULTAT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLÉE DE L'OGNON

Le Président donne la parole à l'adjoint administratif afin qu'elle présente le Compte Administratif 2012 aux membres du Conseil Syndical.

Le Président s'étant retiré des débats, Monsieur Bernard DUMONT, Vice-président, fait voter le Conseil Syndical qui adopte le Compte Administratif 2012, à savoir :

Fonctionnement

Dépenses	374 457.68 (MVO 259 006.91 + BVO 115 450.77)
Recettes	425 316.87 (MVO 279 553.36 + BVO 145 763.51)
Excédent	50 859.19

Investissement

Dépenses	115 229.04 (MVO 72 280.11 + BVO 42 948.93)
Recettes	104 442.47 (MVO 85 992.07 + BVO 18 450.40)
Déficit	10 786.57

	Mandats émis	Titres émis	Résultat/solde d'exécution N-1 MVO et BVO	Résultat solde	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement	374 457.68	425 316.87	80 417.81	131 277.00			131 277.00
Investissement	115 229.04	104 442.47	11 361.87	575.30	0	0	575.30
TOTAL	489 686.72	529 759.34	91 416.81	131 851.30	0	0	131 851.30

Se prononçant sur l'affectation du résultat, le Comité Syndical constate :

1) un excédent de fonctionnement de 50 859.19
 Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté : 80 417.81 (MVO 34 501.06 + BVO 76 228.49)
Soit un excédent global de fonctionnement de 131 277.00 €

2) un déficit d'investissement de - 10 786.57
 Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté 11 361.87 (MVO -31 846.05 + BVO 43 207.92)
 Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement recettes 0
 Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement dépenses 0
Soit un excédent global d'investissement de 575.30 €

Le Comité Syndical décide de l'affectation du résultat comme suit :

- au compte 001 (recette d'investissement) pour la somme de 575.30 €
- au compte 002 (recette de fonctionnement) pour la somme de 131 277.00 €

- Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 1

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2013

Le Président demande aux membres du Comité, s'ils ne voient pas d'inconvénients à ce que le Budget Primitif section fonctionnement dépense et section fonctionnement recette, soit présenté par chapitre.

Le Président donne la parole à l'adjoint administratif qui, à la fin de chaque chapitre, demande s'il y a des questions.

Est signalé également que :

- les écritures inscrites en rouge sont des écritures budgétaires qui n'ont plus lieu d'être étant donné la fusion des deux syndicats.
- Les écritures surlignées en jaune sont les comptes qui ont augmenté ou diminué (les explications sont données dans la colonne « observations »)

Le budget section investissement dépense et section investissement recette, est présenté ligne par ligne avec l'intervention du Directeur Technique qui utilise une présentation vidéo permettant de visualiser les travaux.

Au chapitre 20, compte 2031 (frais d'études) Madame Coppo pose une question par rapport au suivi qualité eau. Monsieur Krattinger insiste sur la convergence sur le bassin versant pour poursuivre la qualité eau :

- agriculture à bandes enherbées plus larges.
- rejets ménagers et industriels.

Monsieur Krattinger intervient sur les mesures compensatoires demandée par la Police de l'eau, relative à la Gravière de Geneuille, où sa réhabilitation nécessite de compenser le double de la surface impactée par les travaux. Monsieur Krattinger et Monsieur Beluche proposent une intervention, voir une réunion avec la direction de la DDT.

Afin de réaliser tous les travaux prévus, un emprunt a été inscrit au budget (compte 1641).

Monsieur Dumont demande à ce qu'aucun travaux ne soit commencé avant l'accord d'avoir des subventions éventuelles de la part de nos différents partenaires.

Monsieur Tournier souhaiterait qu'un suivi des travaux soit présenté à l'assemblée en cours d'année.

Monsieur Beluche s'exprime sur l'ancien contrat de rivière qui a été très ambitieux, avec de trop nombreuses études, qui malheureusement restent sans suite, et ne conduisent pas à de travaux.

Madame Poigeaut nous informe des difficultés rencontrées pour la réhabilitation d'une frayère sur la commune de Courchapon (projet porté par la Fédération de Pêche du Doubs). Monsieur Beluche propose une intervention par les services du Conseil Général du Doubs auprès de la Fédération de Pêche 25, afin que ce projet avance.

Le Directeur Technique propose à ce que le Syndicat reprenne ce dossier.

Une commission Environnement est souhaitée par le Comité, plusieurs délégués sont intéressés pour être inscrit dans cette commission.

Le Directeur Technique fait part au Comité, que plusieurs réunions vont être organisées pour présenter le travail sur les zones humides par secteur : communes et communauté de communes.

Suite à la présentation, le Président passe au vote du Budget Primitif 2013, à savoir :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	513 567.00	513 567.00
Investissement	1 547 573.00	1 547 573.00

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu :

- Adopte le budget 2013

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 1

Vous trouverez en pièce jointe le budget primitif 2013 tel que présenté à la séance, avec en investissement les diapositives relatives aux travaux.

Objet de la délibération : PARTICIPATION FONCTIONNEMENT 2013

La participation au fonctionnement 2013, se décompose comme suit :

- participation des communes : 120 100 €.
- participation des conseils généraux :
 - * Doubs : 38 189 €
 - * Haute Saône : 47 736 €
 - * Jura 9 547 €

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu :

- Adopte cette proposition
- Autorise le Président à signer et à mandater tout document relatif à cette proposition

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 2

Vous trouverez en pièce jointe le tableau des participations communes (attention la cotisation de chaque commune n'est pas définitive, elle peut varier car le potentiel fiscal de 2013 n'est encore pas connu, donc ces calculs ont été faits sur le potentiel fiscal de 2012), il est rappelé que suite à la fusion le calcul est basé sur 0.50 linéaire-0.25 potentiel fiscal-0.25 habitants.

Objet de la délibération : CRÉATION BUDGET ANNEXE MICROCENTRALE

Sur proposition de la Commission Microcentrales, le Président informe les membres du Comité le souhait de création d'une microcentrale sur un des trois sites potentiels : Barrage de Cromary, Barrage de Cussey, Barrage de Marnay.

En raison de l'assujettissement à la TVA, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable obligent la constitution d'un budget annexe.

Ce budget annexe permettra de financer le lancement des études de faisabilité hydroélectrique sur la rivière Ognon.

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

-Vu l'instruction budgétaire et comptable M41 des communes et de leurs établissements publics administratifs, modifiée par arrêté du 29 décembre 2008

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

De créer un budget annexe nommé microcentrale à partir du 16 mars 2013.

Précise que ce budget annexe suivra la nomenclature M41

Autorise le Président à solliciter l'habilitation pour assujettissement à la TVA auprès des Services Fiscaux et renoncer au bénéfice de la franchise en base de TVA (art.293 B du CGI)

Autorise le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Objet de la délibération : CONVENTION CHANTIER DÉPARTEMENTAUX

Le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'il y a lieu de préparer les chantiers de travaux pour le traitement de la végétation ainsi que pour l'enlèvement d'embâcles suite au programme de travaux d'entretien prévus.

En fonction des travaux à réaliser, le nombre de jours d'intervention est fixé à 100 jours jusqu'au vote du budget de l'année 2014.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

- De retenir l'Association des Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI),
- Autorisent le Président à signer la convention pour une durée de 100 jours pour l'année 2013 et jusqu'au vote du budget 2014.
- Autorisent le Président à signer tout document relatif à cette convention.

Objet de la délibération : DÉRATISATION 2013

Le Président présente aux membres du Comité Syndical les trois devis pour la dératisation des 73 communes, membres du Syndicat. Il précise également que suite à la Commission des finances, il a été décidé que deux passages soient réalisés pour l'année 2013 Ces passages seront effectués courant avril et septembre 2013.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

- le devis de la Société Franche Comté Assainissement (FCA) pour la dératisation des 73 communes du Syndicat, pour un montant de 10 644.40 € TTC. pour deux passages annuels,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Objet de la délibération : RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE

Le Président informe les membres de Comité Syndical, que le poste d'adjoint technique est actuellement pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 4 de la loi n°84-53 susvisée. Ce contrat prend fin le 10 mai 2013, le Président propose aux membres du Comité Syndical de recruter un adjoint technique à hauteur de 5h/35h, et de stagiairiser ce poste à partir du 11 mai 2013.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

D'autoriser le Président à effectuer une vacance de poste auprès du Centre de Gestion 70.

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce recrutement.
-

Objet de la délibération : PROGRAMME TRAVAUX 2013

AAP SNB – Frayère de Châtillon le Duc.

Le Président rappelle que le Syndicat avait déposé sa candidature pour un programme d'action intitulé « Restauration de la connectivité longitudinale et latérale de l'Ognon entre 4 réservoirs biologiques » et qu'il a été lauréat en début 2012. Dans le programme AAP-SNB (appel à projet stratégie nationale pour la biodiversité), il est proposé en restauration la frayère de Châtillon le Duc, subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau.

Les objectifs sont :

Rajeunir le milieu en cours de fermeture par des boisements pour favoriser le développement de la flore hélophytique qui est notamment propice au frai du brochet.

Natures des actions nécessaires :

- Travaux sélectif de déboisement et de dessouchage.
- Travaux terrassement.
- Implantation d'une clôture.

Un protocole de suivi est aussi à prévoir : inventaire d'œufs de brochet-recensement des amphibiens, oiseaux, insectes-appréciation de la diversité et densité de la flore hélophytique. Le budget total est estimé à 10 425 € TTC. Une déclaration de travaux sera envoyée aux services de l'État en charge de la Police de l'eau (DDT) et des affaires sanitaires (DDASS)

Reconnexion du canal aval/amont des forges de Pesmes

Le canal est marqué par un important envasement, ce phénomène est accentué par l'existence de buses de dimensions trop réduites sous l'ancien chemin d'accès aux prairies. Le canal offre un intérêt certain pour la reproduction du sandre et d'autres espèces.

Les objectifs sont :

Reconnecter l'amont du canal à la rivière Ognon afin de limiter son comblement et notamment de lui rendre sa fonction d'annexe fluviale propice à la faune et à la flore des zones humides, en particulier son rôle de frayère pour le sandre. Les travaux envisagés ont donc pour objectif de rétablir la continuité écologique et en particulier la libre circulation des espèces.

Natures des actions nécessaires :

- Remplacement des busages par des ouvrages de dimensions plus importantes à sections rectangulaires permettant le franchissement.

Le coût estimatif de cette opération est de 7 500.00 € HT soit 8 970.00 € TTC

Travaux complémentaires Barrage de Voray : Passe à poissons

Le Président rappelle que le Syndicat avait déposé sa candidature pour un programme d'action intitulé « Restauration de la connectivité longitudinale et latérale de l'Ognon entre 4 réservoirs biologiques » et qu'il a été lauréat en début 2012. Dans le programme AAP-SNB (appel à projet stratégie nationale pour la biodiversité), il était proposé la reprise de vannage de Voray sur l'Ognon pour un montant de 104 410 € TTC, subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau (délibération du 22 mars 2012).

Les travaux complémentaires prévus :

	Estimation	Quantité	Total HT
Mise en état passerelle existante			
Décapage, brossage et mise en peinture	2 600 €	1	2 600 €
Travaux sur parcours canoë et aménagement berge rive D			
Évacuation de la zone ensablée	9 000 €	1	9 000 €
Reprise des enrochements de seuil et épis de chaque côté de l'île centrale.	20 000 €	1	20 000 e
Aménagement berge rive droite, rampe bétonnée, prolongation et mise à niveau du quai	49 000 €	1	49 000 €
Aménagement piscicole			
Fourniture et pose d'une rampe enrochement pente 4 %	82 000 €	1	82 000 €
... TOTAL			239 200 €
TOTAL yc Imprévus (15 %)			275 080 €

Les coûts ne comprennent pas : le coût de la maîtrise d'œuvre (10 %)

Les travaux complémentaires avec MO s'élèvent à 302 588 € HT soit 361 895.25 € TTC

Gravière de Pagney

Afin de réaliser un projet de travaux sur l'île de la gravière de PAGNEY (39) (reprofilage) il y a lieu de lancer une étude sur les différents niveaux de submersion et projet de terrassement.

Les objectifs sont :

Rendre l'île sujette aux immersions, fonction du battement de la nappe.

Natures des actions nécessaires :

État des lieux topo-bathymétriques
Modélisation de l'immersion de l'île.
Implantation du projet

Le montant de cette étude est estimé à 13 299.52 € TTC.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu :

- Autorise l'inscription au budget 2013 des crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations,
- Autorise le Président à effectuer la demande de subventions auprès des financeurs potentiels,
- Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès de la police de l'Eau
- Autorise le Président à effectuer les consultations nécessaires dans le respect du code des marchés publics,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce programme de travaux.

Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0

Divers :

Il est rappelé qu'avec le nouveau site internet qui appartient au Syndicat, les délégués pourront avoir accès à la Newsletter, par inscription sur ce site.

Le Président présente Mélanie qui occupe le poste de Technicienne de rivière, pour l'inventaire des zones humides du bassin versant de l'Ognon.

La séance est levée à 12 h

Le Président,
Jean-Pierre BORDY

